

# **AVIS DE LA FEDERATION NORD NATURE ENVIRONNEMENT SUR LE PLU2 DE LA MEL SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

## **A) Cadre général :**

Ce qui est mis à l'enquête, c'est un ensemble de plans (par commune,...) et de réglementations définissant, en détail, l'occupation future de l'espace dans la MEL. A cet ensemble de pièces est joint une Annexe. Tous les habitants de cette métropole peuvent consulter les projets pour leur espace (au sens restreint comme au sens large).

En même temps, dans cette annexe figure « un avis des personnes publiques associées ». Dans ce document, on s'aperçoit (pages 221 et suivantes) que :

- le Préfet du Nord s'est opposé au projet présenté par la MEL, en l'état, et sur divers points.
- Le président de la MEL lui a répondu en annonçant des modifications (sans cartographie) qu'il compte donc apporter à ce PLU.
- La réponse du Préfet signifiant que dans ses conditions ce projet deviendrait acceptable pour ce qui est de la ressource en eau.

Autrement dit, le citoyen qui consulte, durant l'enquête, le plan de son quartier, ou plus, et son projet d'aménagement peut être induit en erreur profonde car ce qu'il a lu dans le dossier d'enquête est peut-être déjà caduc par rapport à l'accord entre le Préfet et le Président de la MEL.

Finalement, cette enquête est un déni de démocratie.

## **B) La protection de l'Homme dans son environnement :**

### **B1) Le présent et le futur de l'alimentation en eau potable (AEP) :**

A l'heure actuelle, pour son alimentation en eau potable, la MEL fait « le grand écart entre Aire sur la Lys (pompage de Moulin le Conte) et Locquignol » (en forêt de Mormal). A Moulin le Conte, c'est de l'eau de la Lys qui est pompée pour être envoyée dans la MEL comme eau potable. A Locquignol on pompe une eau de bonne qualité car, il n'y a, à la surface, pas de pesticides d'origine agricole ni de résidus des transports routiers, ni industrie. Au centre de ce grand écart, les champs captant au sud de Lille apportent plus de 50% de l'alimentation de la MEL en eau potable.

Le projet intitulé PLU2 fait passer une nouvelle route en plein dans ces champs captants. Bien sûr, elle ne s'appelle plus « rocade »<sup>1</sup> mais « desserte ». C'est jouer sur les mots pour maquiller un risque important que l'on veut, une nouvelle fois, faire subir à la population.

L'importance de ces champs captant au sud de Lille augmente en permanence. En effet, le changement climatique annoncé est de plus en plus perceptible, ne serait-ce que par la canicule de cet été. Or, toutes les perturbations liées à ce changement climatique (actuellement connues) ont été annoncées par le GIEC depuis plusieurs années. Les prévisions du GIEC ont été déclinées par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) à l'échelle de l'Hexagone dans un document intitulé

---

<sup>1</sup> L'arrêté préfectoral légalisant le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU datant de 1998 et comportant cette rocade avait été cassé en 2000 à la demande de Nord Nature Environnement.

« Explore 2070 ». Pour ce qui est du Bassin Artois Picardie, cette étude nous annonce qu'il faut, entre autres, s'attendre à :

- une baisse des pluies de 5 à 10% (en moyenne annuelle)
- pour ce qui est des nappes phréatiques, une baisse du contenu de 6 à 46% selon les nappes.

Ajouté à cela, avec l'élévation de température, on peut s'attendre à des conflits d'usage entre l'agriculture et l'alimentation en eau potable (AEP). Cela va être un problème pour tout le bassin et, en particulier pour l'AEP de la MEL.

Il est donc indispensable de protéger complètement les champs captants au sud de Lille en y interdisant toute urbanisation, industrie et voie de communication.

Il faut également préserver la qualité de l'eau située sous les champs captant du sud de Lille. Il existe pour cela une méthode simple, mais qu'il est indispensable de mettre en œuvre : sur tous les champs captants et les parties de bassin versant amenant de l'eau dans ces champs, il faut développer la culture du sol biologique (aussi bien en agriculture qu'en maraichage et en gestion de prairies) et proscrire toute méthode culturale utilisant des intrants chimiques de synthèse (pesticides, nitrate, ...)

Toujours dans le but de sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP), il y a 2 mesures indispensables :

- Arrêter d'utiliser de l'eau potable pour transporter les excréments depuis la cuvette des toilettes jusqu'à la station d'épuration (ou la fosse septique toutes eaux).
- Récupérer l'eau de pluie, la stocker pour l'utiliser dans tous les bâtiments pour les besoins en eau où la qualité de potabilité n'est pas nécessaire.

## **B2) Utilisation de terrains pour y bâtir et accueillir de nouveaux habitants :**

La Fédération Nord Nature Environnement siège à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers pour le Département du Nord. Dans cette commission, nos représentants défendent systématiquement cette protection. Or, pour ce qui est de Lille même, chaque habitant dispose en moyenne de 15m<sup>2</sup> d'espaces verts (alors que pour Paris ce sont 16m<sup>2</sup>, Bordeaux 28m<sup>2</sup>, Marseille 38m<sup>2</sup>, ...). On nous objecte que les Lillois ont des espaces de ce type dans la MEL. Mais, dans le PLU2 en projet on a :

- Une augmentation de la population sur la période 2018-2028 : 50587 habitants en plus.
- La construction de 61479 logements.
- Un besoin foncier : 3314 hectares, dont 1436 hectares en extension (en dehors des zones déjà construites).

C'est une attaque systématique des espaces naturels, agricoles et forestiers de la MEL.

Il faut arrêter de consommer des terres agricoles pour urbaniser.

## **B3) Les zones de nature :**

Les zones où cette nature est la mieux préservée reçoivent le nom de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et faunistique (ZNIEFF). Le PLU2 en projet porte atteinte à ces zones. C'est inacceptable.

## **B4) L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) :**

L'avis formulé par l'Autorité Environnementale sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Européenne de Lille porte sur la qualité de l'évaluation

environnementale et la prise en compte de l'environnement par le projet de plan. Cet avis comporte 46 pages de recommandations (pages 223 à 268 de l'Avis des Partenaires Publics Associés).

**La Fédération Nord Nature Environnement estime que tous les points du PLU soulevés par la MRAE doivent être résolus par la mise en œuvre des préconisations listées dans ce document.**

**C) Conclusion** : suite à nos remarques et, en fonction des documents que nous avons trouvés dans l'enquête, en particulier les plans, nous ne pouvons nous contenter des 4 feuilles volantes annexées à la dernière minute dans « L'avis des personnes publiques associées » : courrier de Monsieur le Président de la MEL et réponse de Monsieur le Préfet du Nord, pages 221 à 224 de l'avis des personnes publiques associées.

**Nous donnons donc un avis défavorable à ce PLU2.**